

Preuve de l'activation d'un UserID pour la connexion à FAZIT/GeKo via le testeur ODIS pour le classement dans la concession

Le système GeKo (protection des secrets et des composants) est nécessaire pour l'**apprentissage des composants de l'antidémarrage, des clés** et pour la détermination des codes radio. Pour pouvoir utiliser le système GeKo, une connexion **en ligne** au moyen d'un testeur de diagnostic et de l'ODIS sont nécessaires.

Veuillez envoyer ce formulaire dûment rempli ainsi qu'une copie de pièce d'identité valable (carte d'identité, passeport, livret pour étrangers, etc.) par e-mail à : aftersales.anwendungen@amag.ch ou le joindre au ticket IT correspondant.
Formulaire valable uniquement pour la Suisse !

Nous avons activé le collaborateur/la collaboratrice suivant(e) pour notre entreprise pour un rôle ODIS avec Geko/FAZIT (antidémarrage et protection des composants via la connexion en ligne du testeur de diagnostic ODIS)

*Région / N° entreprise : _____

*Nom de l'utilisateur : _____

*Prénom : _____

*date de naissance : _____

*Lieu de naissance : _____

*FAZIT/ID GEKO : _____

Numéro de téléphone dans l'entreprise : _____

***Indiquer obligatoirement**

*Cachet de l'entreprise

Adresse de l'atelier :

_ Numéro de tél.: _____

***Indiquer obligatoirement**

GeKo est demandé pour les marques suivantes :

(Veuillez choisir / cocher)

VW/VWN

Audi

Skoda

Seat/Cupra

Mesures de sécurité/Utilisation illégale

L'utilisation de l'identifiant de l'utilisateur est autorisée dans les conditions suivantes :

1. L'utilisation des différentes fonctions mises à disposition par l'accès au système se limite uniquement à l'accomplissement des tâches sous-jacentes au domaine d'activité concerné et est exclusivement réservée au collaborateur déclaré dans l'entreprise. L'utilisation à d'autres fins et en dehors de l'Espace économique européen (EEE) et de la Suisse n'est pas autorisée.
2. Les données transmises ne peuvent être conservées que temporairement et doivent être immédiatement détruites/effacées ou restituées au plus tard à la fin de la mission.
3. L'utilisation d'un identifiant Volkswagen / Audi étranger ainsi que la transmission du mot de passe attribué pour le Geko-VW /Geko-Audi ou la transmission de la carte Secure ID à des tiers (les tiers dans ce sens sont entre autres aussi des collaborateurs de l'importateur, de Volkswagen AG ou d'Audi AG) ne sont en principe pas autorisées.
4. Si l'accès au système Geko-VW / Geko-Audi n'est plus nécessaire, l'identification de l'utilisateur doit être annulée auprès d'AMAG Import AG (via le helpdesk). En cas de suppression de la nécessité d'utilisation (1 an sans action), Volkswagen AG / Audi AG est en outre autorisée à retirer à l'utilisateur concerné le droit d'utilisation.
5. En cas d'infraction aux directives prescrites par Volkswagen AG / Audi AG, l'utilisateur peut se voir retirer à tout moment son droit d'utilisation du système GeKo.

Toutes les transactions effectuées en rapport avec cet identifiant sont enregistrées conformément aux dispositions de l'UE en matière de protection des données et peuvent être analysées en cas de soupçon d'abus. **Un abus peut notamment constituer un comportement relevant du droit civil, mais aussi du droit pénal, et être poursuivi en conséquence.** L'analyse des protocoles s'effectue dans le respect des dispositions légales pertinentes (en particulier le droit de la protection des données et les directives du droit du travail). Nous attirons expressément l'attention sur le caractère confidentiel des données. Les réglementations spécifiques à chaque pays doivent être respectées. Sur la base des preuves fournies par les autorités, Volkswagen recommande de ne détruire les données que 15 ans après la désactivation de l'autorisation.

Lors de l'échange ou du réapprentissage d'appareils de commande du moteur, d'appareils d'immobilisation (appareils séparés ou instruments combinés ou similaires), de clés et de garnitures de fermeture, la carte d'identité ou un document d'identité correspondant, y compris un justificatif de domicile, la carte grise du véhicule et la déclaration de consentement doivent être présentés par le propriétaire. Une comparaison avec le numéro de châssis se trouvant sur le véhicule doit dans tous les cas être effectuée par le demandeur.

Le remplacement et le réapprentissage qui en découle des unités de commande du moteur, des dispositifs d'immobilisation (appareils séparés ou instruments combinés ou similaires) et des clés ne devraient être effectués que sur la base des conditions préalables susmentionnées.

Le système GeKo (protection des secrets et des composants) est nécessaire pour l'**apprentissage des composants de l'antidémarrage, des clés** et pour la détermination des codes radio. Pour pouvoir utiliser le système GeKo, une **connexion en ligne** via ODIS est nécessaire.

Veillez envoyer ce formulaire dûment rempli et accompagné de la copie d'une pièce d'identité valable (carte d'identité, passeport, livret pour étrangers, etc.) par e-mail à : aftersales.anwendungen@amag.ch ou le joindre au ticket IT correspondant.
Formulaire valable uniquement pour la Suisse !

Exigences supplémentaires pour les ateliers lors de l'utilisation de diagnostics à distance pour les périmètres DSS

1. Il est nécessaire de conserver l'identité du client contractuel qui commande le service à distance, conformément au RGPD, et ce dernier doit s'assurer que l'identité de son client est également conservée conformément au RGPD. Il est exigé que ce processus se poursuive de la même manière jusqu'au client final du véhicule. La durée de conservation des données dépend de la date de l'événement + 15 ans.
2. Dans le cadre de la traçabilité lors d'enquêtes administratives, les données clients décrites au point 1 (nom, prénom, domicile, date & lieu de naissance, numéro de téléphone, numéro d'entreprise atelier) doivent être mises à disposition pour la détection de délits.
3. Consultation des papiers du véhicule et comparaison avec le numéro d'immatriculation (FIN) sur le véhicule (par ex. via une vidéo en direct certifiée) ainsi que la tenue à jour, conformément au RGPD, des justificatifs correspondants afin de permettre une comparaison en vue d'une concordance.
4. La solution informatique utilisée doit être conçue selon l'état de l'art en matière de cybersécurité, conformément au BSI, et être maintenue à un niveau sûr.

Déclaration d'engagement

Par ma signature, je confirme que j'ai lu et compris le contenu des règles de sécurité susmentionnées et que je m'engage à respecter pleinement mes obligations en vertu de ces règles de sécurité.

Signature de l'employé(e)

Nom, prénom (en caractères d'imprimerie)

Lieu, date

Si la personne susmentionnée quitte mon entreprise, j'en informe immédiatement AMAG afin qu'elle procède à la suppression de l'utilisateur.

Pour information :

-L'utilisateur est lié à la personne et non au site.

Gérant(e) du
concessionnaire
automobile vérifié(e) et
objectivement
correct(e)

Signature du directeur/de la directrice du concessionnaire

Lieu, date

Traité par
l'administrateur/t
rice chez
l'importateur

Nom, prénom (en caractères d'imprimerie), signature

Lieu, date